



**PATINAGE
QUÉBEC**

Guide sécurité et premiers soins

2025-2026

7665, boulevard Lacordaire
Montréal, QC H1S 2A7

☎ 514 252-3073

✉ patinage@patinage.qc.ca

🌐 patinage.qc.ca

Table des matières

Table des matières.....	2
Responsabilités du comité organisateur.....	3
Sécurité.....	3
Tâches des bénévoles.....	3
Ressources humaines nécessaires.....	4
Premiers soins.....	4
Qui peut faire partie du personnel de premiers soins?.....	4
Tâches du personnel de premiers soins.....	4
Ressource humaines nécessaires.....	5
Contenu d'une trousse de premiers soins.....	5
Liens utiles.....	5



Responsabilités du comité organisateur

Patinage Québec désire s'assurer que les règles de sécurité soient suivies lors des compétitions. Le comité organisateur d'une compétition doit s'assurer d'avoir du personnel qualifié pour s'occuper de la sécurité. En fait, durant une compétition, le personnel de la sécurité contrôle l'accès aux corridors des athlètes ainsi que l'accès à la patinoire, le tout selon les directives du Représentant technique. Il faut éviter que des personnes non désirées se promènent dans les zones réservées aux athlètes.

Le comité organisateur doit se référer au Règlement de sécurité de Patinage Québec pour connaître les normes concernant les lieux, les installations, les équipements, les participants, les entraîneurs, les officiels, le déroulement de l'événement ainsi que les services à offrir sur le plan de la sécurité.

Voici le lien pour obtenir des renseignements généraux concernant la sécurité dans notre sport : <https://patinage.qc.ca/securite-dans-le-sport/#reglement>

Voici le lien pour obtenir le Règlement de sécurité de Patinage Québec : <https://patinage.qc.ca/reglement-de-securite/>

Sécurité

Tâches des bénévoles

Le bénévole affecté à la sécurité doit être à son poste au moins 1 heure avant le début du premier événement le matin ou au moins 15 minutes avant que ne débute son remplacement.

Tâches

- Vérifier que les participants, les entraîneurs, les bénévoles, les officiels et les spectateurs ont accès aux zones qui leurs sont réservées seulement ;
- Vérifier les cartes d'accréditation, bracelets et s'assurer que les cartes soient bien visibles ;
- Diriger les personnes vers les zones qui leurs sont réservées ;
- S'assurer que les entraîneurs portent, de façon visible et en tout temps, leur carte d'entraîneur de Patinage Québec avec la preuve que la carte a été vérifiée à l'accueil. Dans le cas où l'entraîneur n'a pas sa carte, il doit avoir un bracelet au poignet prouvant qu'il a été vérifié à l'accueil ;
- S'assurer de connaître l'endroit où se trouve la trousse de premiers soins et le défibrillateur (s'il y en a un) ;
- Communiquer avec le personnel de premiers soins tous les accidents et toutes les blessures qui peuvent survenir durant son quart de travail ;
- Apporter son aide au personnel de premiers soins, lorsque nécessaire ;
- Demeurer en poste jusqu'à l'arrivée de son remplaçant. En aucun temps, le poste ne doit être inoccupé.

Tâches spécifiques aux bénévoles affectés aux corridors des athlètes et à la glace

- Diriger les participants, les officiels et les bénévoles aux endroits qui leurs sont réservés, aucun spectateur n'est autorisé dans ces zones. En cas de problème, communiquez immédiatement avec le représentant technique ;
- S'assurer que les entraîneurs présents sont accrédités. Ils doivent porter leur carte



d'entraîneur de Patinage Québec avec la preuve que la carte a été vérifiée à l'accueil. Habituellement, on place un bracelet de couleur autour de la corde qui tient la carte ou du poignet s'il n'a pas sa carte de Patinage Québec. Si un entraîneur n'est pas accrédité, l'inviter respectueusement à quitter. En cas de refus, communiquer immédiatement avec le représentant technique ou un représentant de Patinage Québec.

Tâches spécifiques aux bénévoles affectés à la glace (dont le capitaine de glace)

- Ouvrir la porte de la patinoire et laisser sortir les patineurs lorsque l'échauffement est terminé.
- S'assurer que les portes de la patinoire sont bien fermées lorsqu'un ou des patineurs sont sur la glace.

Ressources humaines nécessaires

Des ressources humaines doivent être désignées à chacun des postes suivants :

Accueil de la compétition

- Une personne par accès au bâtiment

Accès aux corridors des athlètes

- Une personne par accès aux corridors des athlètes

Accès aux patinoires

- Une personne par accès aux patinoires

Accès à la glace

- Une personne par porte utilisée pour l'entrée ou la sortie des participants

Premiers soins

Qui peut faire partie du personnel de premiers soins ?

Le Règlement de sécurité de Patinage Québec précise qui peut faire partie du personnel de premiers soins : « Une personne ayant suivi avec succès un stage de formation en premiers soins équivalent au cours de secourisme général ». Cette personne doit être détentricice d'une carte de premiers soins en vigueur ou l'équivalent.

Tâches du personnel de premiers soins

La personne responsable des premiers soins doit être à son poste au moins 30 minutes avant que ne débute son événement. Attention, malgré qu'un horaire de compétition soit établi à l'avance, il est possible que l'événement auquel la personne est affectée soit devancé ou retardé (vérifier auprès du Représentant technique).

Tâches :

- S'assurer de prodiguer les soins nécessaires lors d'un incident ;
- Avoir la trousse complète de premiers soins à porter de mains ;
- Avoir accès à de la glace ou autres produits équivalents rapidement ;
- Connaître où se trouve le défibrillateur (s'il y en a un) ;
- Avoir en sa possession sur elle en tout temps, un téléphone, un walkie-talkie ou un autre moyen de communication ;



- Avoir en sa possession une copie du **Protocole de gestion des commotions cérébrales** ainsi que de la **Fiche de suivi** du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) (ces documents doivent être fournis par le comité organisateur de la compétition) ;
- Remplir obligatoirement la **Fiche de suivi** du MEES pour tout incident impliquant un coup à la tête ou dont un ou des signes et symptômes d'une commotion cérébrale sont constatés. Dans ce cas, le participant doit être retiré immédiatement de l'événement sans retour possible ;
- Rédiger par écrit un **Rapport d'incident** pour tout incident où elle est intervenue (voir le comité organisateur pour en obtenir des exemplaires). Noter que tous les rapports écrits d'incident doivent être remplis et remis à un membre du comité organisateur qui par la suite, les remettra au gestionnaire de la compétition de Patinage Québec. Les rapports écrits doivent être remis sur place le plus rapidement possible après l'incident. Patinage Québec s'occupera de les transmettre en version numérique à Patinage Canada au lien suivant : <https://skatecanada.wufoo.com/forms/p12hfdye01z5gk2/>

Ressource humaines nécessaires

Des ressources humaines compétentes comme indiqué dans le Règlement de sécurité de Patinage Québec, doivent être désignées pour chacune des glaces où il y a des pratiques ou des événements.

Il est obligatoire d'avoir au moins une personne responsable des premiers soins en poste tout au long des événements de patinage à chacune des glaces, ceci incluant les glaces de pratique. Le responsable des premiers soins doit avoir une vue générale et précise de toute la patinoire. La personne responsable des premiers soins doit être positionnée pour pouvoir intervenir dans les secondes suivant un incident. Si un incident arrive impliquant l'intervention de la personne responsable des premiers soins et que l'événement se déroulant sur la glace n'est pas interrompu, le comité organisateur doit prévoir d'avoir une autre personne compétente qui assurera la surveillance de la patinoire durant l'intervention.

Contenu d'une trousse de premiers soins

Le contenu d'une trousse de premiers soins doit être le même que celui de la trousse recommandée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Voici le lien : http://www.csst.qc.ca/prevention/secourisme/Pages/trousses_premier_secours.aspx

Liens utiles

Protocole de gestion des commotions cérébrales :

- https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Sport-Loisir-Plein-air/Protocole_de_gestion_des_commotions_cerebrales_FR.pdf

Fiche de suivi sur les commotions cérébrales :

- http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Commotions-cerebrales_Fiche_suivi_FR.PDF

Site Internet du MEES :

- <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/commotions-cerebrales/>





**PATINAGE
QUÉBEC**